

propriétaire, si je ne puis être assuré de vendre le bois que j'ai récolté aujourd'hui, il est pratiquement impossible de me convaincre qu'il vaille la peine de dépenser mon temps et mon énergie à investir dans la gestion forestière pour les 30 ou 40 années à venir.(1)

La Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick espère que l'accès à de nouveaux marchés permettra de résoudre cet imbroglio en permettant d'écouler les produits forestiers à des prix avantageux. Afin de donner suite aux propos des représentants de la Fédération, le Comité recommande par conséquent que:

RECOMMANDATION 9

Le Service canadien des forêts, en collaboration avec le ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, devrait accentuer ses efforts en vue de développer et de définir de nouveaux marchés permettant d'écouler à un prix avantageux le bois résineux des forêts du Nouveau-Brunswick.

Outre le problème de la mise en marché des produits forestiers, ceux de l'embauchage d'un personnel technique qualifié et de la mise au point de techniques sylvicoles améliorées ont aussi fait l'objet d'interventions. Selon Valerie Fowler, directrice exécutive de la Fédération des pépiniéristes forestiers, les critères actuels d'admissibilité aux programmes de création d'emplois ne permettent pas de former et d'employer des personnes ayant des compétences techniques en foresterie. Les programmes actuels seraient trop rigides puisqu'ils ne s'adresseraient qu'aux personnes ayant vécu une longue période de chômage.(2) A ce sujet, il serait important de mentionner qu'au cours

(1) Peter deMarsh, Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 108.

(2) Valerie Fowler, Fédération des pépiniéristes forestiers du Nouveau-Brunswick, fascicule n° 53, le 29 octobre 1985, p. 111-112.